



**CONSEIL MUNICIPAL de SAINT JEAN DES OLLIERES
SEANCE DU VENDREDI 29 SEPTEMBRE 2017 à 20 H**

Présents :

- Catherine QUEINNEC
- Serge CHALEIL
- Jean-Michel VARGAS
- Laurent ARCHER
- Isabelle BASSOT
- Julien MOREL

Absents :

- Chantal CHIGROS : pouvoir à Catherine QUEINNEC
- Charlène CHAMPEIX : pouvoir à Isabelle BASSOT
- Nicole CHARFOULET

soit 8 voix

Ordre du jour :

- Travaux eaux pluviales du Theil
- Servitude parcelle privée du Theil
- Maîtrise d'œuvre des travaux du Theil
- Eclairage public du Theil
- Section du Pic – Belin
- Section du Pic – Cailley
- Section du Mas du Bost
- SIEG du Puy de Dôme
- Centre de Gestion de la fonction publique territoriale
- Décision modificative budget assainissement n°1
- Divers

Catherine QUEINNEC :

Le quorum étant atteint, le maire ouvre la séance.

Le secrétariat de la présente séance est confié à Jean Michel VARGAS

Catherine QUEINNEC :

Fait une lecture résumée du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 8 juillet 2017

- Enfouissement des réseaux secs du Theil
Approbation du budget d'enfouissement des réseaux secs du Theil
- Coût de location de la salle polyvalente pour le personnel communal
Réduction du coût 50% de location de la salle polyvalente pour les employés municipaux
- Contrat de mise à disposition des couverts
Mise à disposition gratuite des couverts de la commune avec dépôt de garantie

→ Remplacement du véhicule C15 de la commune

Refus d'achat du véhicule d'occasion Kangoo. Recherche d'un autre véhicule.

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 8 juillet 2017 est approuvé à l'unanimité (8 voix)

Catherine QUEINNEC reprend l'ordre du jour de la présente séance.

→ **Travaux eaux pluviales du Theil**

Après avoir étudié le dossier en particulier la recherche d'une solution technique, il convient de modifier le contrat du groupement SCIE/DELAVET pour l'assainissement du Theil.

Cet avenant inclut :

- La réalisation d'un exutoire pour la mare d'un coût de 10 425€
- La modification du fossé avant la station d'un coût de 2 058€
- L'évacuation des eaux pluviales de la route vers un puits perdu sur le terrain de C. Chigros d'un coût de 13 408€

La proposition d'un coût total de 25 891€ est adoptée à l'unanimité

→ **Servitude parcelle privée du Theil**

Il existe un problème d'eaux pluviales en partie haute du Theil. Geoval a établi un projet de pose d'une canalisation avec puits d'infiltration dans la parcelle AE 95 de C. Chigros.

Il convient de valider une convention entre la Commune et C. Chigros pour réaliser cette opération. La Commune s'engage à entretenir et réparer ces ouvrages ainsi que de publier cette convention au bureau des hypothèques.

La proposition est adoptée à l'unanimité (C. Chigros ne participe pas au vote)

→ **Maîtrise d'œuvre des travaux du Theil**

Les travaux d'enfouissement des réseaux secs sont réalisés conjointement à ceux de l'assainissement suivis par GEOVAL. Il semble logique de confier le contrat de maîtrise d'œuvre des travaux d'enfouissement à GEOVAL.

La proposition de contrat conduit à un coût supplémentaire de 2 200€ pour les travaux d'enfouissement suivis par GEOVAL.

La proposition de contrat est adoptée à l'unanimité

→ **Eclairage public du Theil**

Le mobilier d'éclairage public choisi par le SIEG n'était pas adapté à l'environnement rural du Theil.

Le mobilier choisi conduit à une modification du coût : 18 000€ au lieu de 17 000€. Ceci change la part à la charge de la commune : 9001,08€ au lieu de 8501,08€

La proposition de mobilier est adoptée à l'unanimité

→ **Section du Pic**

La commune projette de vendre plusieurs parcelles de la section du Pic à la demande des acquéreurs.

Suite aux résultats positifs du vote du 22 juillet 2017, le conseil municipal décide de céder à

- M et Mme GROSLIER la parcelle A460

- Mr COMMUNAL la parcelle A461
- Mr LAROCHE la parcelle A462
- Mme TERSE la parcelle A463

Il convient de régulariser ses ventes

La proposition d'autoriser Mme le Maire à régulariser les ventes est adoptée à l'unanimité

→ **Section du Mas du Bost – Belin**

La commune souhaite mettre à jour le relevé cadastral de la propriété de Mme BELIN. Il convient d'entériner un échange de terrain de 1976 qui n'avait pas été validé.

Pour cela il convient de procéder à la vente à la Commune de parcelles de la section du Mas du Bost puis à un échange entre la Commune et la famille BELIN.

Le conseil décide à l'unanimité :

D'approuver la vente à un euro symbolique des parcelles G402, G403, G408 et G409 à la Commune

De soumettre aux électeurs de la section du Mas du Bost le projet de vente

D'autoriser Mme le Maire de convoquer les électeurs de la section sous 6 mois

→ **Section du Mas du Bost – Cailley**

La commune souhaite mettre à jour le relevé cadastral de la propriété de Mme CAILLEY. Il convient d'entériner un échange de terrain de 1979 qui n'avait pas été validé.

Cet échange avait pour but d'élargir une voie communale.

Pour cela il convient de procéder à l'échange de parcelles entre la section du Mas du Bost et la famille CAILLEY.

Le conseil décide à l'unanimité :

D'approuver le projet d'échange sans soulte entre la famille CAILLEY et la section du Mas du Bost

De soumettre aux électeurs de la section du Mas du Bost le projet d'échange

D'autoriser Mme le Maire de convoquer les électeurs de la section sous 6 mois

→ **SIEG du Puy de Dôme**

La loi NOTRe a modifié la représentation des communes au Syndicat Intercommunal Electrique et Gazier. Le conseil doit élire les délégués à ce syndicat.

Le conseil décide à l'unanimité de choisir

- Délégué titulaire : Jean Michel Vargas
- Délégué suppléant : Serge Chaleil

→ **Centre de Gestion de la fonction publique territoriale**

La Commune a signé 3 conventions :

- Pôle Santé au Travail.
- Accompagnement à la gestion des situations d'inaptitude physique
- Assistance pour dossier retraite des agents CNRACL

Ces conventions de 3 ans peuvent être résiliées chaque année.

Elles arrivent à échéance et doivent être renouvelées.

Nous devons valider les changements de tarif :

- le suivi médical passe de 65 € par agent et par an à 75 €.
- possibilité d'évolution des tarifs d'une année sur l'autre

La proposition de contrat est adoptée à l'unanimité.

→ **Décision modificative budget assainissement n°1**

Il convient de procéder à une écriture purement comptable en raison du début des travaux d'assainissement du Theil.

La somme de 20 735,13€ inscrite à l'article 203 (étude) passe à l'article 2315 (Installation matériel et outillage)

La proposition est adoptée à l'unanimité.

→ **Divers**

Mme le Maire nous informe d'un rendez-vous avec l'inspectrice d'académie suite à la diminution du nombre d'élèves du RPI (de 148 élèves en 2004 à 103 cette année). Il existe un risque de fermeture d'une classe.

Catherine QUEINNEC remercie les membres présents et lève la séance à 22 H 30.